

RAPPORT N°11

HARMONISATION DES TARIFS DU BUS DES MONTAGNES

Monsieur le Président expose :

Le Bus des Montagne, vecteur de lien social fait partie de la compétence optionnelle « action sociale ». Depuis la fusion, il fonctionne avec des organisations différentes par secteur qui tendent à s'unifier avec la disparition des régies.

Parallèlement, les tarifs doivent être harmonisés afin de clarifier la lecture de l'usager.

A cette fin la commission sociale propose les tarifs suivants :

- 5.50 € l'aller-retour ;
- 4 € l'aller simple.

Cette proposition n'engendre qu'un changement minime (pas plus de 1 €) dans chaque secteur comme le démontre le tableau ci-dessous.

SECTEUR	TARIFS ACTUELS		TARIFS PROPOSES		DIFFERENCE	
	ALLER RETOUR	ALLER SIMPLE	ALLER RETOUR	ALLER SIMPLE	ALLER RETOUR	ALLER SIMPLE
AMBERT	4,5	3,5	5,5	4	1	0,5
CUNLHAT	6	4	5,5	4	-0,5	0
OLLIERGUES	5	4	5,5	4	0,5	0
HAUT LIVRADOIS	6,5	4,5	5,5	4	-1	-0,5
ARLANC	4,5	3	5,5	4	1	1
VALLEE DE L'ANCE	6	NC	5,5	4	-0,5	NC

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Bus des Montagnes : 5.50 € l'aller-retour et 4 € l'aller simple, applicables au 1er avril 2019.;
- de charger Monsieur le Président des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.